



Pour les usagers ayant fait la COVID-19 :

- **Depuis > 3 mois** OU qui sont immunosupprimés (INESSS, 2020) : dépistage COVID à faire avant l'intervention.
- **Depuis < 3 mois, asymptomatique** et qui ne sont pas immunosupprimés (INESSS, 2020) : aucun dépistage COVID avant l'intervention.
- Un usager **symptomatique** ayant eu la **COVID-19 > 2 mois** doit être dépisté et isolé. Référez-vous à l'arbre décisionnel « Cas suspecté de COVID-19 ».